



Conduite en état d'ivresse

Par **Sylvain**, le **09/05/2009** à **15:25**

Bonjour,

J'ai été contrôlé à 0.86 d'ai expiré (donc je sais que ça correspond au double dans le sang). J'ai 20 ans de permis et jamais eu aucun soucis. Je suis terriblement angoissé quand je vois les peines encourues. Quelqu'un peut-il me dire exactement ce que je risque?
Merci beaucoup

Par **Tisuisse**, le **09/05/2009** à **18:52**

Bonjour,

Oui, bien entendu. Non seulement on peut le dire mais c'est écrit sur un post-it de ce forum : conduite sous l'emprise de l'acool.

Maintenant, quand à dire ce qui sera réellement appliqué, il faudrait que vous vous rendiez à des séances "bibines" au tribunal pour savoir comment ça se passe, quels sont les habitudes des juges. Demandez au greffe les jours et heures de ces séances.